

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 mars 2023**

**Délibération n° 2023-1620**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Contrat de plan Etat Région (CPER) 2021-2027 - Volet territorial et volet enseignement supérieur recherche innovation

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**Rapporteur** : Monsieur Bertrand Artigny

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

**Conseil du 27 mars 2023****Délibération n° 2023-1620**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Contrat de plan Etat Région (CPER) 2021-2027 - Volet territorial et volet enseignement supérieur recherche innovation

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

Les CPER signés entre l'État et les conseils régionaux constituent un outil de développement pour renforcer la politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires.

Ils permettent une convergence des financements en faveur de projets structurants pour l'aménagement du territoire ainsi que la mise en cohérence des politiques publiques au service d'une vision stratégique partagée à l'échelle de chaque région.

La Métropole de Lyon, collectivité de plein exercice, est associée de plein droit à l'élaboration du CPER Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA). Celui-ci comporte :

- un volet consacré à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI), auquel l'État, la Région AuRA et la Métropole contribuent,

- un volet territorial, spécifique à chaque territoire des agglomérations ou métropoles de la région. À cet égard, l'État et la Région AuRA font le choix, au titre du volet territorial du CPER 2021-2027, de renouveler leur partenariat avec la Métropole, à travers une convention métropolitaine.

Ce CPER sera complété ultérieurement par les projets d'infrastructures, notamment ferroviaires et routières, à l'issue de la formalisation du volet mobilité.

Par délibération de l'assemblée plénière des 20 et 21 octobre 2022, la Région AuRA a approuvé le volet ESRI du CPER pour la période 2021-2027.

**I - La convention métropolitaine du CPER 2021-2027**

La convention métropolitaine du CPER 2021-2027, ou volet territorial du CPER, traduit cette volonté de partenariat.

Elle permet de refléter la position majeure qu'occupe la Métropole dans les enjeux de développement portés à la fois par l'État et la Région AuRA.

Les enjeux de la Métropole, à travers cette convention, sont les suivants :

- développer des projets à enjeu écologique,
- renforcer l'attractivité de la Métropole, afin d'affirmer sa place à l'échelle européenne,

- répondre aux problématiques d'inégalités territoriales, notamment pour les zones urbaines défavorisées et les espaces ruraux moins intégrés,
- renforcer les liens entre la Métropole et son aire d'influence.

Elle est structurée autour de 4 axes majeurs :

- relocaliser et faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la grande région créatrice d'emplois,
- pour une région équilibrée, soutenir aussi bien les métropoles que les petites communes,
- protéger l'environnement et la qualité de vie,
- faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région la plus attractive de France.

Pour répondre aux enjeux du territoire métropolitain, des projets prioritaires sont identifiés par l'État, la Région AuRA et la Métropole, qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

L'ensemble du contrat de plan porte sur un montant de 678,63 M€, y compris le volet ESRI.

L'État est concerné à hauteur de 277,43 M€, la Région AuRA à hauteur de 228,98 M€ et la Métropole à hauteur de 172,22 M€.

La convention métropolitaine rappelle les enjeux et orientations stratégiques de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques et elle précise les projets, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, identifiés conjointement par l'État, la Région AuRA et la Métropole, avec leurs contributions financières réciproques.

Ces projets identifiés conjointement sont les suivants :

Intitulé du projet	Coût du projet (en M€) *	État (en M€)	Région (en M€)	Métropole (en M€)
redynamisation du tissu commercial dans le cadre de l'aménagement place Gabriel Péri, appui à l'investissement des commerçants	6,00	2,00		1,00
passerelle mode doux Décines-Charpieu-Meyzieu au-dessus de la rocade est	10,00	1,00	2,00	7,00
Oullins La Saulaie - centre-ville passerelle	25,00	5,00	1,00	18,00
Lyon Vallée de la chimie - abords campus Institut français du pétrole énergies nouvelles (IFPEN) Total Centre de recherches de Solaize (CRES), industrie reconnectée et médiation industrielle, allée industrielle à Saint-Fons et à Feyzin	5,00	0,70	1,00	3,30
pont de Vernaison - réparation	11,14	4,00	5,00	2,14
2 pôles entrepreneuriaux (Arc est) - espaces de télétravail localisation : Vénissieux - Vaux-en-Velin	14,00	2,00	1,00	11,00
Cité internationale des arts du cirque (CIAC)	15,00	7,00		1,60
Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - dont surcoût de 7 M€	58,60	19,33 (dont 2,33 surcoût)	14,2 (pour mémoire)	21,53 (dont 2,33 de surcoût)
pont de Couzon	4,50	1,00	2,00	1,50
Vallée de la chimie : méthanisation des boues d'épuration de la station de Pierre-Bénite	48,00	6,44	1,00	15,00

\* Pour les projets qui, à ce stade, n'apparaissent pas encore comme intégralement financés, il appartiendra aux porteurs de projet de trouver ultérieurement des financements complémentaires.

Dans le cadre de ce partenariat tripartite sur le CPER 2021-2027, la Métropole apportera également son concours financier :

- à la Région AuRA à hauteur de 9 M€, pour 3 opérations :

- . la 2<sup>ème</sup> tranche du campus numérique Cité du digital (3 M€),
- . le campus de la gastronomie (3 M€),
- . le Musée des tissus (3 M€) ;

- à l'État à hauteur de 9 M€ pour le site d'Interpol.

Les opérations listées dans la maquette financière annexée doivent faire l'objet d'un démarrage au plus tôt après la signature et au plus tard avant le 31 décembre 2027. Toutefois, et comme le prévoit le protocole d'accord intermédiaire entre l'État et la Région signé le 10 juin 2021, les dépenses engagées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et la date de signature pourront être prises en compte sous réserve de l'accord de tous les partenaires signataires de la convention métropolitaine.

## **II - Le volet ESRI du CPER 2021-2027**

### **1° - Bilan du CPER 2015-2020**

Par délibération du Conseil n° 2015-0658 du 21 septembre 2015, la Métropole s'est engagée sur le volet ESRI du CPER 2015-2020, aux côtés de l'État et de la Région AuRA.

L'objectif était de poursuivre les efforts de structuration engagés sur le site de Lyon, dans le cadre des précédentes contractualisations, de l'opération campus ou, plus récemment, du programme des investissements d'avenir.

Ainsi, les 3 partenaires ont fait le choix de soutenir les projets permettant de transformer l'excellence universitaire en valeur économique pour le territoire. Une liste de 30 opérations éligibles a été établie à partir des priorités définies par la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon, avec un engagement réparti comme suit :

- État : 62,9 M€,
- Région AuRA : 62,9 M€,
- Métropole : 61 M€ (43 M€ pour le volet ESRI et 18 M€ pour la relocalisation du CIRC).

L'engagement de la Métropole s'est élevé à 43 M€ pour 16 opérations, soit 21 % du montant total du volet ESRI :

- 17,46 M€ sur les opérations enseignement supérieur (pôle matériaux de l'Institut national des sciences appliquées -INSA-, infrastructures Lyon Tech-la Doua, requalification Rockefeller dont Neuromyogène en recherche, 2<sup>ème</sup> tranche Porte des Alpes, École supérieure du professorat et de l'éducation -ESPE-, mutualisation datacenter, Fabrique de l'innovation),
- 6,5 M€ sur la vie étudiante (logements étudiants),
- 11,7 M€ sur les opérations recherche (Centre national de recherche en infectiologie -CIRI-, Neurocampus),
- 7 M€ sur les opérations innovation (Provademse, Sysprod, GD3E, Envirhon'Alp, Transpolis).

Ces financements ont permis :

- de conforter la politique de structuration du site universitaire portée par la COMUE Université de Lyon,
- de renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment par le biais des filières sciences de la vie et des filières de la transition (décarbonation des industries de procédés, transition énergétique et mobilité durable),
- de renforcer la visibilité et la masse critique en termes de recherche des campus moteurs de la COMUE Université de Lyon (LyonTech-la Doua et Charles Mérieux) et concourir à la mutualisation des infrastructures entre établissements publics et privés,
- de conforter l'attractivité du site de la COMUE Université de Lyon pour les étudiants.

À sa clôture le 31 décembre 2020, le CPER 2015-2020 présentait un taux d'engagement de 93,91 % (195 M€) et de 96,32 % pour la Métropole.

## 2° - Objectifs du contrat 2021-2027

La Métropole est le 2<sup>ème</sup> site d'enseignement supérieur français avec plus de 180 000 étudiants, 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction académique de qualité grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom. Par délibération n° 2022-1355 du Conseil du 12 décembre 2022, la Métropole a adopté son second schéma de développement universitaire (SDU) qui projette son ambition en matière d'ESRI à l'horizon 2030.

Le volet ESRI du CPER 2021-2027 s'inscrit dans la continuité de ce soutien, par la Métropole, à l'enseignement supérieur et à la recherche. Il s'agit de placer les étudiants au cœur du dispositif de formation et permettre de les accueillir dans des campus modernisés et adaptés et, ainsi, favoriser les conditions de réussite en améliorant les conditions de vie et d'étude. L'autre enjeu majeur est le renforcement du lien entre la recherche et les thématiques socio-économiques prioritaires de la collectivité dans le cadre d'un processus de transition du territoire.

Ainsi, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- pour l'enseignement supérieur et la vie étudiante : en matière d'immobilier, d'enseignement supérieur et de vie étudiante, l'engagement de la Métropole vise à soutenir les projets à impact pour la transformation du territoire, qu'il s'agisse de sa transition écologique ou du principe de rééquilibrage territorial du développement universitaire. Le CPER 2021-2027 constitue aussi un levier essentiel pour poursuivre les grands projets de requalification des campus, en particulier de rénovation énergétique de l'immobilier universitaire. Enfin, la Métropole place au cœur de ses priorités le bien-vivre de la communauté universitaire et, en particulier, des étudiants, par son soutien aux projets de développement de lieux de vie étudiante, de logements abordables ou d'aménagement des campus pour favoriser les modes actifs de déplacements,

- pour la recherche et l'innovation, 2 catégories de projets sont distinguées : les grands équipements scientifiques de recherche et les projets dont la vocation est de structurer une filière. Dans les 2 cas, les objectifs qui président au choix des projets financés relèvent de l'excellence scientifique, du caractère structurant pour le territoire, de la dimension inter-établissements, de la volonté de maintien d'une expertise de haut niveau sur le site universitaire et, enfin, de la contribution directe ou indirecte aux évolutions sociales, économiques et environnementales du territoire.

L'ensemble des projets proposés par les établissements auprès de la COMUE Université de Lyon ont été évalués du point de vue de leur qualité scientifique et/ou de leur intérêt pour le site universitaire et ont été auditionnés en présence de l'État, de la Région AuRA et des collectivités concernées (courant 2020).

À l'issue de ces auditions, et sur la base des évaluations, un ensemble de projets a fait l'objet d'une priorisation de financements de la part de la Métropole.

## 3° - Opérations ciblées dans le cadre du volet ESRI

En accord avec les autres financeurs, l'État et la Région AuRA, la Métropole souhaite contribuer aux opérations suivantes :

CPER - ESRI	Description
Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) - Veloce	miroirs de détection des ondes gravitationnelles (excellence scientifique)
UCBL/INSA - GRID4 Mobility	transition énergétique des bâtiments et électromobilité
UCBL - propre équipements	filière recyclage chimique des plastiques
UCBL - Sultranse	matériaux et ingénierie des surfaces
UCBL - HUMA 7T	matériel d'imagerie médicale - plate-forme CERMEP
UCBL - FLI	équipements de santé - Imagerie par résonance magnétique (IRM) Neurosciences
Université Gustave Eiffel - MOBEXPE	mobilités de demain (piétons, électromobilités, interactions homme-véhicules)
UCBL - Cinaura équipements	datacenter - la Doua

CPER - ESRI	Description
UCBL - quartier de la physique	accueil du Centre de recherche en astrophysique de Lyon (CRAL) de Saint-Genis à la Doua
UCBL - Institut universitaire de technologie (IUT) Gratte-Ciel	réhabilitation énergétique des locaux de l'IUT - Villeurbanne
INSA - Humanités	réhabilitation du bâtiment des Humanités - INSA - la Doua - Villeurbanne
École centrale de Lyon (ECL) - Impact	plate-forme d'enseignement et de recherche de l'ECL - reconversion des halles
COMUE - extension Axelone	extension d'Axelone - plateforme d'innovation - la Doua - Villeurbanne
École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) - Bâtiments	réhabilitation énergétique des locaux de l'ENTPE - Vaulx-en-Velin
Vetagro - campus vétérinaire Marcy-l'Étoile	réhabilitation du campus de l'École vétérinaire de Marcy-l'Étoile
École nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) - Antenne la Doua	construction d'un bâtiment de l'ENSAL à la Doua - continuum universitaire
COMUE - La Fabrique de l'innovation	construction de la i-Fabrique, lieu totem de l'innovation - la Doua
UCBL - Service interuniversitaire des activités physiques et sportives (SIUAPS) Sports ma Doua	requalification des équipements sportifs interuniversitaires - la Doua - Villeurbanne
Université Jean Moulin Lyon 3 (UJML) - Manufacture des tabacs	création d'un tiers-lieu étudiant et rénovation énergétique des locaux
Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon (CNSMD)	requalification des locaux du CNSMD pour le développement d'un campus artistique
logement social étudiant	soutien à la production de logements sociaux dédiés aux étudiants, notamment créés par les bailleurs sociaux
Université Lumière Lyon 2 (ULL) - campus Porte des Alpes - bâtiments L et V	reconstruction des bâtiments L et V sur le campus Porte des Alpes - Bron
COMUE - la Doua SOBIOE	Institut de l'environnement - Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)/intelligences des mondes urbains (IMU) - ville/eau/biodiversité - reconversion de la chaufferie du bâtiment
Institut d'études politiques de Lyon (IEP) - locaux vie étudiante et virtual SHS	locaux vie étudiante (option salle d'immersion virtuelle 3D interactif)
Métropole - interface ville/campus - La Doua	aménagement - fin des voiries de la Doua et parvis de l'INSA
ULL - La Ruche	construction <i>learning</i> centre de Lyon 2
cessions foncières campus Porte des Alpes	cessions foncières croisées Métropole/État en vue de la réalisation du projet de logements étudiants du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et d'espaces publics sur le campus Porte des Alpes

Sur un coût total de projets estimé à 424,81 M€, et un financement sollicité de 265,87 M€, le montant total de l'engagement prévisionnel de la Métropole s'élève à 60,347 M€ en investissement. L'État s'engage à hauteur de 104,84 M€ et la Région AuRA à hauteur de 59,755 M€.

Le détail de la répartition prévisionnelle des financements pour chaque projet est présenté en annexe.

L'attribution de financement sur chaque projet fera l'objet d'une délibération spécifique de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Vu la note pour le rapporteur communiquée aux membres du Conseil de la Métropole précisant que :

"L'annexe 1 à la délibération est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Il convient de modifier la pièce jointe intitulée : "Convention métropolitaine pour Grand Lyon Métropole - Contrat de Plan État - Région 2021-2027" ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - la convention métropolitaine du CPER 2021-2027 à passer entre la Métropole, la Région AuRA et l'État, étant précisé que la Région AuRA devra délibérer dans les mêmes termes,

b) - la liste des projets retenus dans le cadre de cette convention, annexée à la présente délibération, précisant les engagements financiers de la Région AuRA, de l'État et de la Métropole.

c) - l'accord financier relatif au volet ESRI du CPER 2021-2027 à passer entre la Métropole, l'État et la Région AuRA,

d) - la liste des projets retenus au titre du volet ESRI, annexée à la présente délibération, précisant les engagements financiers prévisionnels de l'État, de la Région AuRA et de la Métropole.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 29 mars 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-302877-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
---